

BUREAU COMMUNAUTAIRE

06 octobre 2016

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Sébastien LECORNU, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Dominique MORIN, Alain DUVAL, Agnès BRENIER, Jean-Michel MAUREILLE, Philippe CLERY-MELIN, Jérôme GRENIER, Daniel BOISARD.

Membres absents / excusés

Gérard VOLPATTI, Pascal JOLLY.

★★★★

[Rapport B 16 / 10 / 118](#)

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Chèque – Audit Energie - dossier n°80

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 120 € dans le cadre du dispositif Chèque Audit Energie,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

[Rapport B 16 / 10 / 119](#)

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Chèque – Audit Energie - dossier n°73

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 120 € dans le cadre du dispositif Chèque Audit Energie,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

[Rapport B 16 / 10 / 120](#)

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Chèque – Audit Energie - dossier n°77

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 120 € dans le cadre du dispositif Chèque Audit Energie,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 121

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Chèque – Audit Energie - dossier n°78

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 120 € dans le cadre du dispositif Chèque Audit Energie,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 122

Participations au titre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Dossiers n°2016-12 à n°2016-24

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

1.

- a) d'attribuer une subvention de 216,80 € pour la réalisation d'un projet d'isolation d'un logement à Saint-Marcel,
- b) d'attribuer une subvention de 1 000 € la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- c) d'attribuer une subvention de 1 000 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- d) d'attribuer une subvention de 1 000 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- e) d'attribuer une subvention de 1 000 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- f) d'attribuer une subvention de 1 000 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- g) d'attribuer une subvention de 5 250 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- h) d'attribuer une subvention de 2 625 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- i) d'attribuer une subvention de 2 625 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- j) d'attribuer une subvention de 2 625 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- k) d'attribuer une subvention de 2 625 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- l) d'attribuer une subvention de 2 625 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;
- m) d'attribuer une subvention de 2 625 € pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la performance énergétique d'un appartement à Saint-Marcel ;

2. d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement des aides accordées par la CAPE.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 123

Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE-IEJ 2014-2020 - axe 4 Convention de délégation de tâches CAPE / Région Normandie

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de tâches à passer avec la Région Normandie dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 du POR FEDER/FSE-IEJ 2014-2020, telle qu'annexée au rapport.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 124

Avis sur le PLU arrêté d'Houlbec-Cocherel

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de donner un avis *favorable* concernant le projet de PLU d'Houlbec-Cocherel sous réserve de la prise en considération de la remarque émise (en gras) dans le rapport.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 125

Révision du PLH de la CAPE : vers l'élaboration d'un PLH à l'échelle de la future Seine Normandie Agglomération

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de modifier le marché passé avec le cabinet Novascopia pour élargir le périmètre d'étude du nouveau PLH à celui de la future Seine Normandie Agglomération,

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 126

Construction de 10 logements PLUS – ZAC Fieschi à Vernon - Demande de garantie d'emprunt (Contrat n°52690) composé de deux lignes (PLUS, PLUS foncier) de la SECOMILE

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

Article 1 : L'assemblée délibérante de la CAPE accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 338 304,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°52690, constitué de deux Lignes du Prêt et destiné à financer la construction d'un parc social public, composé de 10 logements individuels, situés 2 voie Guy de Maupassant, Avenue de Rouen et 1 Sente Louis de Funès à Vernon (27200).

Ledit Contrat est joint (en annexe du rapport) et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La CAPE s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 127

Construction de 27 logements PLUS et PLAI – ZAC Fieschi à Vernon - Demande de garantie d'emprunt (Contrat n°52691) composé de quatre lignes (PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier) de la SECOMILE

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

Article 1 : L'assemblée délibérante de la CAPE accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 907 127,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°52691, constitué de quatre Lignes du Prêt et destiné à financer la construction d'un parc social public, composé de 27 logements collectifs, situés 4 sente Louis de Funès à Vernon (27200).

Ledit Contrat est joint (en annexe du rapport) et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La CAPE s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 128

Réhabilitation de 32 logements – Immeubles Saint-Mauxe 1 et 2 à Vernon - Demande de garantie d'emprunt (Contrat n°52860) composé de deux lignes (PAM Eco-Prêt, PAM complémentaire) d'Eure Habitat

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

Article 1 : L'assemblée délibérante de la CAPE accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 794 000.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°52860, constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint (en annexe du rapport) et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La CAPE s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 129

Transports - convention quadripartite Département / CAPE / TVS / Keolis

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes du projet de convention quadripartite à intervenir entre le Département, la CAPE, TVS et KEOLIS, qui prévoit la vente à l'agence TransCape de titres de transport des lignes départementales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 130

Transports - fonds d'animation de la concurrence

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'accepter le principe du fonds d'animation de la concurrence dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour le réseau TransCape,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le versement de cette somme et à signer tout document afférent à ce dossier.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 131

Convention d'objectifs et de financement pour l'octroi d'une subvention à l'association du Yacht Club de Vernon - Remplacement d'une bouée d'entrée de chenal à la halte fluviale des Tourelles à Vernon

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder une subvention de 500 € à l'association du Yacht Club de Vernon pour le remplacement d'une bouée d'entrée de chenal de la halte fluviale des Tourelles à Vernon,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser cette subvention au Yacht Club de Vernon,
- d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la CAPE et le Yacht Club de Vernon,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 132

Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014 - 2017

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'inscrire au schéma de développement du CEJ 2014-2017, par voie d'avenant, deux actions en flux au titre des actions menées par l'ALSH de Gasny,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et avenant nécessaires au financement des activités de l'ALSH de Gasny,
- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les prestations financières venant de la contractualisation avec la CAF du CEJ 2014-2017

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 133

Achat véhicule Peugeot-Midi Auto Vernon / Proposition de remise sur pénalités de retard

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de plafonner le montant des pénalités à 25 % du montant HT du marché,
- de fait, d'émettre un titre de recettes de 2 083,33 €,
- d'abroger la délibération n° B 16/09/105 du Bureau communautaire du 08 septembre 2016.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 134

Marché n° 2013/035 « Location longue durée d'engins de chantier de travaux publics pour le service eau régie directe » - Avenant n°1

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 2013/035 « Location longue durée d'engins de chantier de travaux publics pour le service eau régie directe », ayant pour objet d'ajouter le prix de location d'un véhicule de chantier pour un montant de 12 760,00 € HT soit une plus-value de 5,77 % par rapport au marché initial .

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 135

Marché n° 2016/070 « Travaux de réhabilitation de la gare de Pacy sur Eure » Autorisation de signature des marchés (8 lots)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer 2016/070 relatif aux travaux de réhabilitation de la gare de Pacy sur Eure avec :
 - Pour le lot n°1 "Maçonnerie" avec la société GAGNERAUD pour un montant de 111 271,86 € HT soit 133 526,23 € TTC pour la solution variante.
 - Pour le lot n°2 "Couverture" avec la société AUBERT COUVERTURE pour un montant de 47 101,86 € HT soit 56 522,23 € TTC.
 - Pour le lot n°3 " Menuiseries extérieures aluminium " avec la société MCP pour la solution de base pour un montant de 68 718,42 € HT soit 82 462,10 € TTC.
 - Pour le n°4 " Menuiseries intérieures " avec la société Atelier Bois construction pour un montant de 70 971,20 € HT soit 85 165,44 € TTC.
 - Pour le lot n°5 " Revêtement de sol " avec la société REVNOR pour un montant de 8 999,50 € HT soit 10 799,40 € TTC.
 - Pour le lot n°6 " Peinture " avec la société SOGEP pour un montant de 14 803,10 € HT soit 17 763,72 € TTC.
 - Pour le lot n°7 " Plomberie, chauffage, ventilation " est attribué à la société TONON SIMONETTI pour un montant de 32 877,06 € HT soit 39 452,47 € TTC.
 - Pour le lot n°8 " Electricité " avec la société COGELEC pour un montant de 40 243,73 € HT soit 48 292,48 € TTC.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 136

Ouverture de deux lignes de trésorerie

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de contracter auprès de la Banque Postale deux ouvertures de lignes de trésorerie, une pour le budget principal et l'autre pour le budget de la régie d'eau potable, dans les conditions suivantes :
 - o Montant : 1 000 000 € pour chaque ligne ;
 - o Durée : 12 mois ;
 - o Index : EONIA ;
 - o Marge sur index : 0,60 % ;
 - o Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
 - o Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle ;
 - o Commission d'engagement : 1 000 € pour chaque ligne ;
 - o Commission de non utilisation : 0.10 % (soit un maximum de 1 000 € pour chaque ligne) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux contrats, un pour le budget principal et l'autre pour le budget de la régie d'eau potable, à intervenir avec la Banque Postale.

★★★★

Rapport B 16 / 10 / 137

Réduction titres après facturation (6-2016)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de rendre un avis favorable sur les demandes présentées,
- d'autoriser Monsieur le Président à émettre les titres nécessaires.

★★★★

Communication C 16 / 10 / 16

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CAPE et les évolutions à venir du fait de la fusion de la CAPE, de la CCAE et de CCEVS

Le Bureau acte le lancement d'une consultation dans les meilleurs délais pour réaliser un SCoT à l'échelle de la future SNA et propose d'évoquer avec les EPCI voisins, la création éventuelle d'un syndicat.

★★★★

Communication C 16 / 10 / 17

Poursuite de l'étude « Développement de circuits alimentaires de proximité »

Le Bureau acte la poursuite de cette étude en élargissant le périmètre par voie d'avenant.

★★★★

Intervention de M. Yves ROCHETTE

M. ROCHETTE évoque deux projets d'installation sur Le Normandie Parc.

L'activité dite « boulangerie-snacking » prévoit un site de préparation et un lieu de convivialité.

Un point sera fait prochainement avec les deux porteurs de projet.

P/ Le Président,
Gérard VOLPATTI
Pascal LEHONGRE

